

## "Une atteinte à la liberté d'entreprendre"

■ Mr Orteffi, la FEDEM vient de prendre une décision spectaculaire. Vous avez décidé d'attaquer en justice la légalité de la loi 1488 sur la limitation du droit de licencier et l'obligation du télétravail pendant cette crise. Pourquoi ?

Philippe Orteffi : "Notre objectif est d'aider les entreprises à résister au mieux à la crise post-confinement qui risque d'être particulièrement difficile, afin de limiter au maximum la "casse sociale" que beaucoup craignent. Cette loi vient interdire aux entreprises d'adapter leur mise en œuvre à la situation du marché : tout licenciement est interdit, dès lors qu'il est en lien avec la crise née du confinement. Cela signifie concrètement qu'une entreprise qui aurait perdu la moitié de son chiffre d'affaires ne pourrait pas réduire son personnel pour survivre, mais devrait attendre le défilé de bilan, et donc licencier tout son personnel. C'est absurde. Plus fondamentalement, le simple fait de devoir soumettre un licenciement, qui est un acte important de gestion d'une entreprise, à autorisation administrative, est une atteinte fondamentale à la liberté d'entreprendre. C'est en effet l'entrepreneur qui, pour rappel, à Monaco est aussi le plus souvent l'actionnaire de l'entreprise, est à même de juger des meilleures décisions à prendre pour que son entreprise puisse s'adapter et reculer. Cela a été constaté dans tous les pays au cours de l'Histoire : l'économie dirigée ne mène qu'à la ruine, alors que la liberté permet le développement de la richesse profitable à tous. Dire que cette loi protège les salariés du licenciement est donc un mensonge : elle ne va faire au contraire que fragiliser l'économie monégasque, et augmenter le nombre de salariés licenciés. Heureusement, la liberté d'entreprendre est garantie par la Constitution, et c'est elle qui a permis la réussite de notre pays, et le financement de notre système social très généreux. Il est vital de la protéger, d'où notre action auprès du Tribunal Suprême. Cette décision a été prise à une très grande majorité des membres du Tribunal Suprême et bénéficie du soutien des Présidents de syndicats professionnels. L'obligation de télétravail risquerait de porter préjudice à une chaîne entière de métiers. Le télétravail a en effet été une solution utilisée pendant la crise du confinement, mais il faut bien se rappeler qu'il n'est pas adapté à tous les salariés. Il n'y a pas que le poste qui compte, l'humain aussi ! Les études ont notamment montré que certains ne parviennent plus à séparer vie professionnelle et vie privée, au risque de burn-out, et le télétravail empêche les discussions informelles, de "machine à café", qui sont si importantes pour la création de l'esprit d'entreprise. Nous sommes donc pour le développement du télétravail, avec la simplification des procédures, mais dans le respect des besoins de chacun. Obliger tout le monde à télétravailler dès que c'est physiquement possible, et même si ce n'est psychologiquement pas adapté, comme cette loi l'impose, est une atteinte aux droits des salariés. Au travers de cette requête, nous intervenons aussi sur ce point. De plus, les amendes pénales prévues dans la loi nous paraissent totalement disproportionnées par rapport à la faute. Il faut raison garder."



■ Comment jugez-vous l'aide gouvernementale aux entreprises, faut-il faire plus et plus longtemps ?

PO : "La FEDEM a été associée à la mise en place de ces aides, notamment le Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR) mais pas seulement, et les a soutenues : elles ont certainement sauvé de nombreuses entreprises, et de nombreux salariés. Mais elles ont aussi un coût qui faudra payer : elles viendront réduire notre capacité future à créer de la richesse, c'est-à-dire à améliorer la vie de tout le monde, résidents et salariés. Il faut donc trouver un équilibre. Annuler brutalement ces aides ne nous paraît pas pertinent : toutes les entreprises n'ont pas pu recommencer à travailler, et beaucoup de celles qui l'ont pu sont toujours en activité réduite, que ce soit pour des raisons légales ou simplement commerciales, les carnets de commande étant souvent vides. L'équilibre requis pourrait venir d'une personnalisation de ces aides : les réduire progressivement pour les secteurs qui parviennent à remonter, afin de pouvoir continuer de soutenir les entreprises en difficulté sans trop mettre en péril notre avenir."

■ Comment voyez-vous l'avenir de la reprise êtes-vous plutôt confiant dans un rebond économique ou plutôt inquiet sur la situation de nombreuses entreprises monégasques ?

PO : "Ce confinement généralisé à près de la moitié de la planète a été unique dans l'Histoire, on ne peut pas prédire quelles seront ses conséquences, aucun exemple historique ne peut nous y aider. Nous pouvons cependant imaginer que les petites entreprises qui ont perdu 50% ou 100% de leur chiffre d'affaires pendant plus de 45 jours auront du mal à se relever, malgré les aides. Or l'immense majorité des entreprises monégasques sont des PME et des TPE, il faut donc s'attendre au pire, et tout faire pour les aider à survivre. De plus, le confinement de 3 milliards d'individus a cassé les chaînes de production et logistiques, qu'il va falloir recréer. Le moindre des objets que nous utilisons ne peut exister sans la coopération d'un nombre incalculable de personnes. Leonard Read, créateur de la Foundation for Economic Education (FEE), avait montré en 1958 qu'un simple crayon de bois nécessite le travail du forestier, du fabricant d'outils, du forgeron, du personnel de transport, des mineurs de graphite, etc. : C'est ce qu'on avait nommé après Adam Smith la "main invisible" : toutes ces personnes qui ne se connaissent pas, mais cherchent juste leur intérêt (vendre leur bois, ou leur fer, etc...) et qui vivent tout autour du monde se retrouvent à coopérer comme si une main magique guidait leurs actions, et c'est ce qui nous permet de bénéficier de leur production. Il faudra voir comment ces multiples équilibres se reconstruiront après le confinement. D'un autre côté, la Principauté a déjà montré sa capacité à rebondir économiquement. Son modèle social libéral est solide, au point d'avoir pu aider les entreprises et les salariés les plus impactés à moins souffrir de cette crise. Nous pouvons donc espérer que le rebond sera plus rapide ici qu'ailleurs, à la condition bien sûr qu'il ne soit pas empêché par des lois liberticides."

■ Que propose votre Fédération pour participer à une sortie de crise dynamique pour Monaco ?

PO : "Tout simplement de continuer ce qui a permis à notre pays son succès : de laisser les entrepreneurs libres d'entreprendre, de risquer, d'échouer, de recommencer, de réussir. C'est la liberté économique qui attire ici les entrepreneurs, et qui permettra alors notre rebond, et c'est elle qu'il faut au maximum protéger. Rompre le pacte de confiance dans cette liberté est très grave, et nous avons alerté le Chef de Gouvernement à ce sujet. N'oublions surtout pas que c'est la richesse créée par les nombreuses entreprises du pays, qui compte plus d'emplois que d'habitants, qui finance entièrement notre modèle social très généreux. Toute atteinte à cette liberté serait catastrophique pour tous, à court ou moyen termes."

\* Président de la Fédération des Entreprises Monégasques (FEDEM)